



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

10h00 : Ouverture de L'Assemblée Générale Ordinaire par le Secrétaire Général, Alain BADINO, qui remercie tous les présents ainsi que les personnalités ou représentants locaux.

Le quorum du tiers des voix est atteint (Quorum = 157 sur 465 clubs, Voix = 468 sur 631), l'A.G. peut donc délibérer valablement.

La parole est passée à Jean Louis DEBIEE, président de la ligue Rhône Alpes qui accueille l'Assemblée Générale, Il remercie l'assemblée de la présence si nombreuse des présidents de clubs et de leurs représentants, et souhaite une assemblée constructive et riche en débats. Il regrette de ne pas avoir eu, comme l'année dernière, l'animation à l'entrée !

Alain BADINO propose à l'assemblée Yannick PROVOST et Bertrand BURLLOT en tant que scrutateurs pour le dépouillement des votes. L'assemblée n'y voit pas d'opposition.

Présentation des deux premiers votes pour les comptes rendus des AGs, selon le règlement intérieur votes à main levée, chaque personne qui lève la main doit donner son nombre de voix. Personne ne s'abstient et n'est contre ces deux votes.

Vote N°1 : Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale 2001.

Résultat du Vote N°1 : OUI à l'unanimité

Vote N°2 : Approbation du P.V. de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/01/2002

Résultat du Vote N°2 : OUI à l'unanimité

La parole est donnée au président, Gérard BLANDIN

1 RAPPORT MORAL (Gérard BLANDIN)

Gérard BLANDIN remercie tous les présents et expose son rapport :

Les effectifs

Nos effectifs sont en augmentation d'environ 10 %.

Si pour la première année les licences Biplace découverte représentent un chiffre conséquent (plus de 8 000), elles ne sont toutefois pas prises en compte dans ces 10 %.

La prise de licence est un acte fédéral fort. C'est une adhésion à un groupe qui défend nos droits et nos devoirs. Se rassembler pour une FFVL efficace et reconnue doit être le devoir de chacun. Favoriser le club de demain, plus on aura de licence plus on aura d'argent et d'actions.

La politique générale

Les libéristes qui animent la FFVL sont au service de tous : parce qu'ils le veulent bien, parce qu'ils y croient, parce qu'ils sont dévoués à la communauté du vol libre toutes disciplines confondues.

La FFVL est au service des libéristes. Elle leur offre une structure où ils doivent se sentir accueillis, écoutés et défendus.

Pour nous développer, il nous faut :

- Augmenter le nombre des licenciés, promouvoir partout la licence FFVL : les libéristes français devraient tous être affiliés à la FFVL pour participer à l'effort commun ;
- Enseigner et développer le vol libre dans le cadre des Écoles françaises de vol libre et des Écoles françaises de kite — EFVL et EFK — ;
- Développer le vol libre chez les jeunes dans les écoles, collèges, lycées et universités ;
- Médiatiser les compétitions et animations diverses afin qu'elles servent de vitrine à nos actions et qu'elles développent notre image ;
- Rendre nos clubs et structures départementales et régionales plus fortes et plus organisées : construire **le club de demain**.

Les disciplines du vol libre

La FFVL a toujours su évoluer avec un esprit visionnaire.

1974... Le delta émerge

Les pratiquants se regroupent et créent notre fédération. À cette époque, les dirigeants avaient su faire preuve d'imagination et projeter l'évolution future de notre sport en choisissant pour leur sport le terme générique de vol libre.

1986... Le parapente apparaît

la FFVL se développe, prend de l'ampleur.

1996 Le cerf-volant rejoint

sous toutes ses formes la FFVL et vient compléter la palette des disciplines du vol libre. Les jeunes sont particulièrement concernés...



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

Aujourd'hui...notre fédération est celle de toutes les disciplines du vol libre, **sans ségrégation**. Elle contribuera au développement de tous.

Les jeunes

A long terme, l'avenir d'un sport passe forcément par un développement de la pratique chez les jeunes:

- Maîtrise plus importante des disciplines acquises tôt ;
- Dynamique et évolution d'un sport, favorisées par l'émulation des jeunes entre eux ;
- Meilleure connaissance des activités par le grand public (un jeune draine forcément du monde autour de lui) ;
- Accès à la compétition et au haut niveau d'une minorité, favorisé par un nombre de pratiquants élevé et de bon niveau.

Tous ces facteurs participent à la représentativité et au développement de notre sport et, indirectement, à son évolution en général. **Il faut ouvrir la porte...**Il faut permettre à un plus grand nombre de jeunes de découvrir les différentes disciplines du vol libre et d'y avoir accès.

Cela passe notamment par :

- L'organisation administrative de leur pratique ;
- Les actions de formation spécifique pour les professeurs sensibilisés à nos pratiques. Le but ? Un plus large développement des projets scolaires ;
- La communication de la FFVL vers le milieu scolaire et l'UNSS, à travers les rectorats.

Il faut séduire et inciter les jeunes à se former...L'accès à l'autonomie est pour eux un projet séduisant. Mais les activités du vol libre ne sont pas forcément d'une approche aisée pour des jeunes scolarisés : il nous faut donc être en mesure d'assurer la continuité et la qualité de leur formation, des premiers pas jusqu'à l'autonomie. D'autre part, si les filières de haut niveau sont aujourd'hui en place, il faut créer une masse suffisante de jeunes susceptibles de les alimenter...

Il faut fidéliser...Si nous voulons recevoir des échos positifs des jeunes, nous devons d'abord aller vers chacun d'eux, et leur faire connaître les différentes actions possibles et engagées. Pour cela, nous devons améliorer notre communication interne et externe.

La formation

La formation, c'est la mise en place d'une pratique structurée et sécuritaire.

La formation, c'est une des missions primordiales de la FFVL.

Les Ecoles Françaises de vol libre (EFVL) et les Ecoles Françaises de Kite (EFK)

La charte des EFLV et des EFK doit être rendue plus lisible pour les élèves qui les fréquentent. Elle doit être un engagement clair sur les critères objectifs de ce que doit être le niveau minimum de qualité de l'enseignement.

Les relations écoles / FFVL doivent être avant tout un partenariat basé sur une confiance réciproque.

La formation de pilotes

Notre objectif primordial : maintenir la qualité de formation des pilotes — formation initiale, formation continue — dans les EFLV, dans les EFK et dans les clubs, avec des intervenants qualifiés aux compétences reconnues.

Et ce dans toutes les disciplines du vol libre : delta, parapente, cerf-volant monofil, pilotable ou de traction — eau, neige et terre. Trois chantiers plus spécifiques seront entrepris :

- Réfléchir au parachute de secours et à ses utilisations possibles dans différents contextes ;
- Insister encore sur le nécessaire suivi du matériel ;
- Faire évoluer tous les documents de formation des pilotes.

La formation des cadres, formateurs et dirigeants

Pour que les différents organes de la FFVL se structurent toujours mieux, il faut :

- Continuer d'adapter au terrain les formations en les décentralisant vers les départements et les ligues, suivant les besoins ou les demandes ;
- Organiser ainsi des formations de proximité, qu'elles soient initiales, de recyclage ou d'activation ;
- Organiser la validation des acquis professionnels et bénévoles ;
- Généraliser la formation des formateurs ;
- Mettre en place des formations de dirigeants aux différents échelons de la structure fédérale ;
- Créer des documents destinés à la formation des dirigeants et cadres.

Cette structuration doit se faire au niveau :

- départemental : directeurs techniques d'écoles (DTE) ;
- régional : responsables régionaux de la formation (RRF), cadres fédéraux et nationaux ;
- national : commission Formation, commission des Ecoles et groupes de travail.



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

L'organisation de la formation professionnelle :

La formation professionnelle doit être pérennisée à l'aide de l'organisme de formation professionnelle qu'est la FFVL. Elle doit être étendue à toutes les formations possibles du vol libre.

Technique et international

La politique de la FFVL ne peut plus se contenter d'être seulement franco-française. Elle se doit d'être à la mesure de nos ambitions. Il faut voir plus loin, il faut voir plus haut. Nous pouvons être fiers du bilan de bientôt 30 ans de vol libre en France. **Libre !** Beaucoup nous envient notre manière de voler. Nous saurons la promouvoir au-delà de nos frontières.

Europe : harmonisation ou uniformisation ?

Si l'harmonisation européenne reste le principe qui nous guide, l'uniformisation n'est pas notre règle. Dans tous les domaines, l'exception nationale doit pouvoir être défendue. Nos plus chères valeurs, ce sont :

- Des sites libres et ouverts à tous ;
- La libre circulation des pilotes et de leur matériel ;
- La liberté de voler sous le matériel de notre choix ;
- Un brevet de pilote qui soit recommandé sans être obligatoire ;
- Un niveau de formation exigeant mais souple ;
- La meilleure couverture d'assurance responsabilité civile aérienne d'Europe ;
- une certaine compréhension des pouvoirs publics pour l'usage de la radio...

Ces valeurs ont beau être parfois considérées, à l'échelle européenne, comme autant d'exceptions nationales, nous devons refuser d'y renoncer. 27 années d'efforts ont été nécessaires pour aboutir à cette réglementation souple ! Nous essayerons de faire adopter par nos amis européens le maximum de cette souplesse dans le cadre des normes, sans que nos valeurs soient dénaturées.

Les directives européennes

Les réglementations nationales sont peu à peu remplacées par des directives européennes.

Ces directives fixent des normes, c'est à dire des références, des exigences que les produits et les services doivent respecter pour pouvoir circuler librement en Europe. Le contenu de ces normes est bien sûr fortement influencé par les pays qui possèdent la normalisation la plus avancée. Il y a donc une véritable compétition entre les différents États membres pour imposer leur choix au moment de l'élaboration des normes. Si l'on ne défend pas nos critères, d'autres nous imposeront les leurs. C'est pour cette raison que la FFVL doit être présente au niveau européen, car la normalisation se fera **avec nous, contre nous ou sans nous.**

Autre présence impérative : celle au sein de la commission Sports de l'Europe à Bruxelles. Il nous faudra aller y chercher des subventions au niveau européen.

Dans toutes ces réunions européennes, il ne faudra pas seulement être présents : il faudra y être actifs et exigeants !

La formation

« I had a dream... » J'ai fait un rêve... Qu'un jour les pilotes puissent commencer leur formation dans un pays, la poursuivre dans un autre, la continuer dans un troisième, l'améliorer dans un quatrième... En toute cohérence et en toute sécurité. L'harmonisation des formations et la libre circulation des pilotes et de leur matériel est un vaste chantier. Il nécessitera la mise en œuvre du principe de réciprocité entre pays pour que soient harmonisés les niveaux et les équivalences :

- Pour les pilotes (licences, brevets) ;
- Pour les enseignants (qualifications, autorisation d'exercer) ;
- Et pour les structures écoles (libre circulation des élèves).

L'union européenne des fédérations de vol libre (UEVL)

L'UEVL est bien sûr la structure privilégiée pour défendre notre point de vue.

Depuis 1997 la FFVL en est le moteur. Elle a organisé la première réunion internationale à Lyon. Elle y fait plus que de la représentation, puisque Gérard BLANDIN en assure la présidence, qu'il y défend les intérêts de tous les licenciés français et leur ouvre le ciel de l'Europe. En janvier dernier, les fédérations de l'UEVL se sont réunies à Munich pour lancer un certain nombre des grands chantiers dont nous venons de parler.

La sécurité

Pour que la sécurité soit assurée à tous les niveaux, il faut tenir compte de l'évolution des matériels et équipements utilisés, des normes en vigueur et de leurs évolutions, de la sécurité active et passive. Le laboratoire fédéral de tests est là pour nous aider dans cette mission. Autres missions :

- Finaliser l'harmonisation des tests en vol ;
- Animer des rencontres sur le thème de la sécurité ;
- Poursuivre notre réflexion sur la voltige ;



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

- Continuer nos actions dans le domaine de la labellisation, du SIV, de la formation du brevet d'État, de la promotion du parachute de secours.

Le médical

Un travail important a été effectué pour mettre en place la surveillance médicale particulière des sportifs de Haut niveau. Un livret médical de l'athlète devrait permettre de gérer les situations individuelles des athlètes de Haut niveau.

Des actions éducatives explicites sur le thème du dopage seront menées. Le règlement médical et antidopage a été voté en début d'année. Il permettra le fonctionnement de la commission de discipline.

Un des grands axes de développement futur est la surveillance générale des licenciés. Il passera sans doute par un aménagement de la structure du suivi médical pour faire face à l'élargissement et à la dispersion géographique et temporelle des populations suivies, libéristes et cerfs-volistes.

Enfin nous travaillerons à la formalisation d'une formation adaptée aux pilotes et élèves handicapés, en osmose avec la Fédération française handisports.

L'accidentologie

Le suivi de l'accidentologie est un de nos devoirs. Il nous permet de mesurer l'évolution de la sécurité et d'être capable de prévenir les éventuelles déviations. Cela nous sert à négocier et renégocier les contrats d'assurance aux taux les plus intéressants. En 2000, il y a eu 509 accidents dont 11 décès. En 2001, 461 accidents dont 4 décès. Des chiffres toujours aussi insupportables, mais une évolution positive qui témoigne de nos efforts dans le domaine de la sécurité.

Les assurances

Nous devons proposer à nos adhérents la meilleure couverture d'assurance responsabilité civile aérienne possible, négocier constamment pour avoir les meilleures couvertures et les meilleurs tarifs, en laissant à l'adhérent le choix de sa couverture supplémentaire sous forme d'options individuelles et autres.

Les président de clubs doivent être titulaires de leur licence volant à partir du 1^{er}/01/02.

Pour cela, nous nous groupons avec d'autres fédérations aéronautiques afin de mieux négocier les contrats.

La compétition et le haut niveau

Les objectifs proposés s'inscrivent dans la continuité. Les actions précédemment conduites poursuivent leur développement.

Le pôle France s'insère dans la filière de Haut niveau, qui comprend également les pôles Espoirs de Font-Romeu et de Barcelonnette. Nous devons faire fonctionner le pôle France dans son intégralité, à sa juste place au sein de la filière Haut niveau, dans le prolongement des actions entreprises au profit des plus jeunes (UNSS, pôles Espoirs, équipes Jeunes...).

Le delta

Il faut poursuivre le redressement en cours :

- Le poste d'entraîneur est pérennisé. Son action doit s'étendre aux domaines du recrutement et de la formation ;
- La montée en puissance de la commission Compétition delta sera soutenue, autant au niveau de la représentativité géographique qu'à celui des actions spécifiques.
- Candidature au Championnat d'Europe 2004 à Millau (obtenu le 23 février 2002 à la réunion de la C.I.V.L à Lausanne)

Le parapente

Avec l'arrivée d'une nouvelle génération de pilotes, une nouvelle équipe de France est en train de naître. Il lui faudra donc muter, sans rupture. Les objectifs doivent être ambitieux, car le réservoir est riche de talents.

Il faudra faire porter l'effort sur un véritable suivi médico-sportif des pilotes, en liaison avec une commission Médicale forte et structurée. Pour permettre l'éclosion de nouveaux pilotes et l'amélioration de leur niveau général, il est primordial qu'aient lieu partout des compétitions régionales et que soient développées les compétitions « apaisées » entre les clubs.

Les nouveaux systèmes de mesure en compétition et les nouveaux programmes de classement nécessitent la mise en place de formation d'organisateur de compétitions à tous les niveaux. Ce sera fait. La France n'est pas seulement une grande nation du vol libre pour la qualité de ses pilotes. Elle l'est aussi pour la qualité de son organisation. Nous nous devons de monter de grands événements internationaux.

Le cerf-volant

La reconnaissance par l'État du statut de sport de Haut niveau est nécessaire pour le développement des différentes familles cerfs-volistes avec l'aide du ministère Jeunesse et sports. La mise en place d'un circuit français et d'un championnat de France de kite est à poursuivre et pérenniser. La mise en valeur des élites cerfs-volistes permettra de forger définitivement une conscience collective chez les pilotes. La notion d'équipe et celle des droits et des devoirs qui en découlent s'imposera alors naturellement. Poursuite de l'opération Educ'en ciel (validation d'un diplôme de compétence, reconnaissance par l'Education nationale). Nous devons être exigeants sur la qualité des résultats. S'ils sont à la hauteur de nos ambitions,



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

l'intérêt des sponsors sera aiguisé et le développement assuré. Ces actions nous donneront un avantage clair pour la reconnaissance définitive de la FFVL comme fédération ressource du cerf-volant sous toutes ses formes.

La direction technique nationale

Le responsable des sportifs de Haut niveau et de la compétition au niveau de la direction technique nationale a pour mission de gérer tout ce qui est transverse entre les trois disciplines du vol libre :

- Fonctionnement des pôles Espoir et France et de la filière d'accès au Haut niveau ;
- Suivi médico-sportif des sportifs de Haut niveau ;
- Logistique des équipes nationales ;
- Pilotage du budget compétitions et de la distribution des aides personnalisées ;
- Expertise au plan de l'organisation des épreuves sportives ;
- Communication spécifique et recherche de sponsoring ;
- Conseil technique au plan international.

Les entraîneurs

Les entraîneurs du collectif France sont pleinement responsables des modes opératoires d'entraînement et de conduite de leurs équipes pendant les compétitions, sous contrainte budgétaire fixée annuellement. Toute sélection en équipe de France ou sur les listes Haut niveau et Espoir est effectuée sous la responsabilité d'un collège de sélection composé de 5 personnes : le directeur technique national, le responsable des sportifs de Haut niveau, le vice-président chargé des compétitions, l'entraîneur de la discipline considérée et le président de la commission associée. Le directeur technique national préside ce collège de sélection. Il fixe la répartition des effectifs, par discipline, dans chacune des listes, en relation avec le responsable des sportifs de Haut niveau et avec le vice-président chargé des compétitions.

Les ligues et la décentralisation

Pourquoi régionaliser ?

Si nous voulons structurer la FFVL à tous ses étages, nous devons augmenter le nombre des acteurs et décentraliser les prises de décisions ainsi que les moyens nécessaires. C'est l'expression de la démocratie. C'est le rôle naturel des élus locaux : ligues, comités départementaux et clubs. Nous devons pour cela :

- Initier la réflexion à la fois sur la mise en place de relais fédéraux dans les régions et sur les actions directes que nous pourrions leur déléguer, au plus proche du terrain ;
- Démultiplier, faire en sorte que l'on ait plus d'énergie bénévole, afin d'arriver à une meilleure répartition des tâches à tous les niveaux ;
- Devenir ainsi une structure plus proche des adhérents et des administrations.

Comment régionaliser ?

Nous devons nous appuyer sur les ligues. Elles pourront ensuite, si elles le jugent nécessaire, gérer elles-mêmes leur propre décentralisation vers leurs comités départementaux et leurs clubs. Les ligues sont en effet très diverses. Des plus grandes aux plus petites, leurs besoins sont différents ; le niveau même de la décentralisation doit leur être adapté.

Nous devons renforcer le rôle politique des ligues et ne pas les cantonner dans un rôle administratif certes indispensable mais guère valorisant et parfois rébarbatif. Elles ne peuvent plus se contenter de délivrer des licences, des brevets, des qualifications... Elles doivent être des forces de propositions et de synthèse, des relais d'information vers le haut — des pilotes vers la FFVL —, et vers le bas — de la FFVL vers les pilotes. Les élus régionaux sont au plus proche du milieu du vol libre. C'est là une valeur irremplaçable ! Ils sont les représentants des pilotes, à l'écoute de leurs problèmes et de leurs demandes. Ils ne doivent plus simplement être des bénévoles gestionnaires au sens étroit du terme, qui ne seraient là que pour diminuer le coût du secrétariat fédéral. Ils doivent être des acteurs de la politique décidée tous les ans par les présidents de club en assemblée générale.

Comment contractualiser ?

Ligue par ligue ? La Corse d'un côté, Nord - Picardie de l'autre... Domaine par domaine ? Ici la compétition, là les sites, la formation, la communication... Ou bien par ligues et par domaines ? Par le biais de dossiers globaux prenant en compte l'intégralité des dépenses (achat de matériels, frais administratifs, frais de sous-traitance, encadrement technique, etc.)...

La réponse est : par le biais des **Contrats d'objectifs**. Leur principe est maintenant bien institué. Il a cependant une image trop administrative, peu globale et trop cernée dans le temps. En fait, nous n'utilisons pas assez ce système responsabilisant. Nous devons pouvoir l'étendre à l'ensemble des actions menées par les ligues, y compris celles prises en compte depuis longtemps, comme la gestion des brevets, des Qbi, des équipes de ligue, des sites, etc. Utiliser plus systématiquement ce mode de gestion, cela suppose

- De prendre en compte la régionalisation au sein de toutes les commissions de la FFVL ;
- De développer dans les budgets de chaque commission la notion de « part régionalisée ».



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

Cette part régionalisée est celle où les choix politiques des ligues interviennent directement dans les décisions, même si pour des raisons pratiques les ligues ne sont pas les payeurs en direct. Une part régionalisée élevée, donc forcément performante, deviendra un critère de qualité. Certaines commissions sont déjà très avancées dans ce domaine.

La Commission nationale des Sites, par exemple : les ligues y interviennent dans tous les choix de financement, même si elles ne jouent pas le rôle administratif du payeur. D'autres exemples ? La compétition Parapente : les ligues y jouent un rôle de détection des jeunes pilotes avec des financements mixtes (FFVL-extérieur) ; la commission Formation où les ligues délivrent les brevets de pilote ou les Qbi. C'est vrai, certaines commissions auront plus de difficulté à appréhender cette notion de décentralisation, comme les commissions Sécurité, Médical ou Communication. La régionalisation va se concrétiser dans des actions de fond et des actions ponctuelles.

Des actions de fond

Dans l'ordre chronologique :

- Favoriser la mise en place d'assises régionales (tous les 2 ans, par exemple) et les pérenniser, pour organiser la remontée d'informations et légitimer la représentativité des ligues. Rhône-Alpes est un exemple récent de telles assises ;
- Renforcer le rôle de l'APL — l'Assemblée des présidents de ligues —, pour qu'elle prenne plus d'ampleur et qu'elle soit le siège permanent de propositions d'actions fédérales. Elle l'a fait récemment à propos des accompagnateurs de clubs. Elle le fera peut-être demain à propos du mode de gestion des sites, de la modification des contenus des cursus de formation fédérale ou de la création d'événements...
- Impliquer les ligues dans la définition des priorités nationales (comme par exemple lors des réunions de l'APL).

Des actions ponctuelles

- Etendre les Contrats d'objectifs de ligue par le biais des aides directes aux clubs ;
- Maintenir la ligne budgétaire spécifique, peut être sur des actions plus originales que le simple renforcement d'une ligne existante (sites en 1999, sites et formation en 2000) ;
- Faire définir par les ligues, toutes les ligues, leurs besoins en cadres. Le faire à l'occasion de l'APL, plus systématiquement. La DTN et la FFVL attribueront ensuite ces postes suivant les possibilités et priorités.
- Faire définir par les ligues leurs besoins financiers dans l'optique des Contrats d'objectif ; la FFVL décidera de l'attribution finale ;
- Globalement, avoir à la FFVL comme objectif d'accroître la part du budget fédéral régionalisée (environ 30 % en 2001 si on y compte les Contrats d'objectifs des ligues, les aides aux clubs et la commission nationale des Sites).

Les sites et l'environnement

Création d'une carte IGN votée par le CD. La 1ère sortira à la prochaine Coupe Icare. La loi impose à tout libériste d'avoir l'autorisation des propriétaires du décollage et de l'atterrissage, l'avis du maire de la commune ainsi qu'une assurance en responsabilité civile aérienne (décret de 1974, modifié en 1978). La politique de la FFVL est le libre accès aux sites à tous, dans le cadre du respect de la loi.

Pour que cela puisse se réaliser, il faut que la gestion des sites soit organisée par toutes les parties prenantes du vol libre :

- Libéristes au travers des clubs, CDVLs et ligues ;
- Collectivités locales au travers des communes, SIVOMS et autres organismes locaux ;
- Organismes régionaux ou nationaux, si cela est nécessaire : ONF, parcs nationaux, régionaux, etc. ;
- Propriétaires des terrains ;
- Professionnels de l'activité vol libre : écoles et commerçants ;
- Autres utilisateurs des espaces de pleine nature ainsi que des espaces aériens que nous utilisons ;
- Administrations concernées ;
- Autres acteurs locaux.

La FFVL incite ses membres à s'organiser, à prendre en compte toutes les parties prenantes, à devenir de véritables pilotes gestionnaires de site, à bâtir des compromis acceptables et durables à l'aide de baux ou de conventions à long terme.

Il est clair que les meilleurs gestionnaires se doivent d'être locaux et bien insérés dans le tissu socio-économique afin de piloter leurs sites au mieux. Les coûts de gestion et de développement des sites doivent être supportés par tous ceux qui ont un intérêt au développement du vol libre, à savoir d'un côté les clubs, CDVLs, ligues et FFVL, ainsi que les professionnels, de l'autre les collectivités locales, régionales voire nationales.

L'espace aérien

La lutte pour l'espace aérien entre aviation commerciale et militaire d'un côté, et sports et loisirs de l'autre, est une réalité de plus en plus tangible. Conrad ACHINO est notre nouveau délégué national. Il est chargé d'organiser et diriger au niveau régional et national un maillage de techniciens. Leur mission sera d'être à l'écoute de tous les problèmes concernant l'espace aérien et d'intervenir là où il le faudra sous toutes les formes possibles (information, réunions, formations...).

La communication



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

Il nous faut mieux cibler la communication fédérale, diversifier ses moyens, utiliser au mieux les capacités des médias.
Deux cibles principales à notre communication :

- Les licenciés à qui nous devons un service ;
- Les non encore pratiquants : chercher à les atteindre, c'est aussi chercher à atteindre les écoles qui les forment.

La différenciation entre communication interne et externe est souvent difficile à réaliser, car bien évidemment la communication est globale. Les actions de communication doivent donc être regroupées en fonction de leur intérêt immédiat pour les clubs ou les ligues, et en fonction de leur impact général sur le vol libre.

Les outils

Nous possédons déjà plusieurs outils au service direct des licenciés.

Un stand fédéral...

Il est constitué de panneaux inaltérables qui présentent nos activités. Il est disponible pour des manifestations. Il peut être reproduit : une ligue en a d'ailleurs commandé un jeu, à faible coût, pour son propre usage permanent ;

Des banderoles, flammes, rubalises, mallettes...

Une partie de ce matériel est réparti dans les ligues, l'autre est géré directement par la FFVL ;

Des panneaux de site...

Ils ont été renouvelés cette année. Leur distribution se fait sous la houlette de la commission Site et du secrétariat ;

De la documentation...

Des Passeports ou diplômes liés aux activités de découverte ont été conçus en particulier pour le cerf-volant, en relation avec la commission Formation, pour créer un lien entre le grand public et la FFVL, le club ou l'école prestataire ;

Internet...

De nombreux documents utiles sont à disposition pour être téléchargeables. Des services en direct ou sous forme de liens sont disponibles. La toile se tisse entre tous les niveaux fédéraux, du club jusqu'au président, en passant par les ligues et les CDVLS.

La communication générale

Presse écrite et télévision...

Jean-Louis CORGIER et Richard NORDLINGER se partagent la tâche avec un budget contraint et de bons résultats. Ils ont permis de renouer les contacts indispensables avec les médias TV, au titre de la compétition.

Matériel et documentation photographique...

Des professionnels ont été contactés, des contrats signés, des photos collectées, du matériel numérique acheté. C'est le premier pas dans la construction d'une véritable banque de photos disponibles, libres de droit pour toute la pyramide associative, des commissions nationales aux clubs et écoles.

Stéphane MALBOS gèrera cette banque de photos.

Recherche de partenariat et kite...

Les services de Richard NORDLINGER ont été sollicités dans le but, à terme, de trouver des partenaires durables dans ce milieu.

VOL Passion...

Notre revue poursuit son œuvre à un bon rythme et avec une maturité grandissante.
Stéphane MALBOS en est toujours le coordinateur.

Salons et événements...

Ils sont nombreux : Berck-sur-Mer, Port-Camargue, Coupe Icare, Jeux Mondiaux et compétitions nationales, Sportel, Salon nautique... Notre présence doit y être importante. On y retrouve le secrétariat, les cadres techniques (comme Stéphane VIEILLEDENT, François CUIZINAUD ou Karine LEGRAND), et bien sûr des bénévoles. Cette présence est parfois soutenue, financièrement et matériellement, par des partenaires comme Suzi Wan à Berk-sur-Mer.

Médias et sportifs de Haut niveau...

Les premiers sollicitent les seconds. Yves GOUESLAIN, au nom de la DTN, doit être disponible pour effectuer ou organiser des prestations nécessitant souvent un fort degré de réactivité.



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

Dossier de presse...

Un premier dossier a été réalisé : c'est un outil qui permet de répondre globalement aux questionnements.
Un deuxième dossier, plus ciblé partenariat, est en cours de réalisation.

Internet encore et toujours...

Le chantier est ouvert depuis plusieurs années. Il a d'abord fallu recenser les énergies, organiser les disponibilités d'acteurs aux compétences et aux statuts variés. Les besoins ont été précisés ou confirmés. Une équipe est en train de se constituer autour de Christian Quest. Notre ambition : un site exemplaire qui nous permette de mieux développer notre communication, car de plus en plus d'individus et de structures y ont accès et savent s'en servir.

La machine est lancée...

Les actions se diversifient encore plus, dans le respect des cibles définies en 2000...

Une charte graphique existe... Une banque de photos est disponible... De nouvelles facilités informatiques voient le jour...

Les acteurs sont maintenant recensés ; à eux de se transformer en une véritable équipe où le rôle de chacun sera formalisé... La recherche de partenaires doit aboutir dès 2002 : un succès qui soulagera la participation financière et matérielle de la FFVL, qui permettra la multiplication des interventions au niveau national comme local...

Notre réponse aux sollicitations des médias sera ouverte, réactive, mais aussi ferme quant à certaines de nos positions exprimées collégialement (nous pensons entre autres à la voltige en parapente)...

Être acteur

Personne ne doit se considérer comme propriétaire de la communication, ni frustré si son action est intégrée dans un contexte plus global. Tout le monde peut être acteur, tout le monde doit être acteur... Et doit le faire savoir au responsable du développement et de la communication qui coordonne les initiatives et synthétise les résultats.

Le rôle du secrétariat est essentiel dans toute cette démarche, tant au plan du recrutement pour les non-pratiquants qu'à celui du service rendu au profit de nos licenciés.

La direction technique nationale

Au 1^{er} octobre 2001, d'un commun accord entre Michel AMBAL et Gérard BLANDIN, il a été mis fin à sept ans et demi de collaboration. Durant cette période, nous avons entretenu des relations fructueuses et amicales. Michel AMBAL a quitté la FFVL avec nos remerciements pour la tâche accomplie. Gérard DELACOTE lui a succédé au poste de directeur technique national. Malheureusement, victime d'une violente chute de vélo, son état physique ne lui a pas permis de poursuivre pleinement l'ensemble de ses missions et déplacements liés à sa fonction. Il a préféré renoncer.

Cette décision est conforme à l'honnêteté, la franchise, la droiture et l'amitié fidèle qui caractérise Gérard DELACOTE.

Au 15 janvier 2002, un nouvel appel à candidatures a été lancé. Nous espérons que la nomination d'un nouveau DTN sera effective avant notre assemblée générale 2002, afin de manager la DTN (14 personnes). Michel DARRAS sera nommé DTN le 16 mai. Il a été coordonnateur pendant 5 ans du vol libre, donc connaît bien le milieu. Cette dernière a été renforcée par l'arrivée de deux nouveaux cadres fédéraux, Jean-Jacques DOUSSET et Didier MATHURIN. La FFVL fait un très gros effort financier pour aider, encadrer et réaliser le volume croissant d'actions à mener afin de réussir la décentralisation au sein des ligues, CDVLs, clubs et écoles, malgré le manque de cadres techniques d'État.

Relations entre le monde associatif et les professionnels

La coopération entre le monde associatif et les professionnels du vol libre va dans le bon sens, nous devons poursuivre cette politique. Nos objectifs sont les mêmes, à savoir créer les conditions pour qu'un développement harmonieux et efficace puisse se faire et assurer l'avenir. Il nous faut autant que possible établir et maintenir un partenariat de type gagnant / gagnant aussi bien, d'une part pour les structures fédérales à tous les niveaux et les licenciés, que d'autre part pour les professionnels de l'enseignement ainsi que les constructeurs et les commerçants.

Le secrétariat

Un secrétariat fédéral au service des clubs, des écoles et des licenciés se doit d'être efficace et stable.

Le groupe a beaucoup progressé et poursuit son évolution. Les postes nécessaires ont été définis et attribués, les tâches équitablement distribuées et l'esprit d'équipe développé. Le passage aux 35 heures a été l'occasion d'une évolution constructive et bénéfique à la fédération. Je remercie le BD, ce rapport est un travail d'équipe. Très grande osmose au sein de ce bureau. Deux personnes ont quitté le BD, l'un pour être cadre, l'autre à cause de grande maladie. Une pensée pour lui. Le Président Gérard BLANDIN, remercie l'assemblée pour son écoute jusqu'au terme de son rapport moral.

Alain BADINO reprend la parole et demande s'il y a des questions.

La représentante du club Les Indiens de Montlambert :

« Vous n'avez pas beaucoup parlé des sites. »



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

Gérard BLANDIN : « Les sites sont toujours une grande priorité. Il y a eu une rallonge financière en cours d'année. Et nous allons en parler tout au long de la journée »

Alain BADINO annonce que Patric sera disponible à la fin de l'AG pour donner les panneaux sites et des manches à air. L'argent des sites a été reversé aux ligues pour une distribution par les ligues aux clubs.

Jean Claude MESSMER demande à connaître les membres du secrétariat fédéral.

Présentation du secrétariat fédéral un par un par Gérard BLANDIN.

Vote N°3 : Rapport Moral du Président à Bulletin Secret.

Résultat du Vote N°3 : Rapport Moral du Président

Nombre de voix totales : -----	692	
Nombre de voix exprimées : -----	649	
Nombre de OUI : -----	595	soit 91,68%
Nombre de NON : -----	19	soit 2,92 %
Abstentions nuls + blancs : -----	78	soit 5,40%

2 RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER (Gérard VIEUX)

Gérard VIEUX présente le compte de résultat Différence par rapport au prévisionnel :

- Assurance : système du forfait – même somme qui rentre et qui sorte (volume plus important)
- Licence : Somme inférieure à la somme prévue : Beaucoup de licence élève par rapport à l'année, ce qui n'existait pas avant, donc rentrée financière moins importante.
- Partenariat : grosses différences sur le sponsoring
- Contrat MJS : 14% d'augmentation pour deux ans, ce qui est très rare, sûrement la seule FD. Contrat négocié sur deux ans.
- Produits fédéraux : légèrement moins qu'escomptés
- Moins de rentrée au niveau des licences car la licence élèves semaine cotise moins, mais plus venant du MJS.
- Economies sur les dépenses administratives
- Charges dirigeants BD, CD, AG : supérieures au prévisionnel

Vie fédérale :

- Aides aux ligues : cadres supplémentaires affectés aux ligues
- Sites : prévisionnel de 700 KF, dépensé 830 KF, rallonge en cours d'année.
- OFP et laboratoire test : volume d'activités plus important, augmentation dépenses et recettes.
- Manifestation : en dépassement car on met sur cette ligne ce qui est exceptionnel.

Résultat qui présente un solde débiteur de 484 000 Francs. Sur les 2 années écoulées le résultat est équilibré, nous pouvons dire que le changement de fonctionnement de l'assurance a été digéré en deux ans, (en 2000 : 490 KF), nous avons donc tenu notre objectif.

Produit : Graphiques produits : essentiel (environ 50%) vient des cotisations – ¼ MJS

Ce graphique montre que quand le licencié met 1 euro, la Fédération est capable de chercher 1 euro.

Charges : 2/3 : actions fédérales

Charges administratives : la moitié sont les salaires du secrétariat.

Charges dirigeants : 50% affecté à la DTN

Dépenses de la DTN : grosse partie sur les activités des cadres sur le terrain

Jean Louis DEBIEE : « Ce serait intéressant d'intégrer les coûts des Cadres techniques d'état (CT payés par la MJS) pour comparer »

Gérard VIEUX : « On y pensera l'année prochaine, mais chaque année nous indiquons le montant approximatif de la masse salariale des cadres d'Etat qui avoisine les 2,5 MF, ce n'est pas un coût mais une dépense prise en charge par le MJS »

Répartition vie fédérale : Commission domaine par domaine

- En jaune : MJS
- En violet : FFVL

Remarque : en compétition, le MJS est omniprésent

- Argent du CO (MJS) sur la compétition,
- Cotisation licenciés (FD) aides aux clubs, sites, ...

REPARTITION CHARGES 2000 –2001

Même volume charges administratives. Augmentation vie fédérale car émergence activité (labo test)

Représentante des Indiens montlamber : « Pourquoi le pourcentage frais comptable et avocat est-il si élevé ? »

Daniel RIGHI, avocat de la fédération se présente : « Je suis sous contrat depuis 1994 et rémunéré mensuellement, forfaitairement à 3500 ht/mois. Les suivis juridiques et procédure judiciaire particulière (absence de protection juridique) sont parfois longues et coûteuses, mes honoraires ne représentent pas toute la ligne budgétaire.»

Jean Pierre LAURENT, Le Creusot Vol Libre : « A quoi sert l'E.P.J. ? »

Gérard BLANDIN : « L'EPJ n'existe plus, cette décision a été votée en AG 2000 et le contrat s'est terminé au 31/12/2000. »

Daniel RIGHI : « L'EPJ tout comme l'assurance rapatriement ne peut pas s'inclure dans le contrat globalement, le système a donc été abandonné au profit de l'assurance en option. »



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

Roland VANQUA, Le CAF d'Annecy : « Le budget assurance représente 1/3 du budget global, comment est choisi l'assureur, y a-t-il des appels d'offre ? »

G. BLANDIN : « J'ai été invité dernièrement par le président du CAF et nous avons évoqué le problème d'assurance. Nous avons créé avec les fédérations aéronautiques l'UFEGA pour faire un appel d'offre à courtier : total 7 ont répondu et Générali a remporté car c'était les plus intéressants. AXA ne souhaitait plus nous assurer. La branche AXA aviation n'existe plus. Le vieux campeur va être supprimé. Méfiez-vous des mutuelles, lisez bien votre contrat, car le plus souvent les sports aériens ne sont pas garantis ».

La procédure a déjà été expliquée et commentée aux deux précédentes AG.

Marcel PUJOL, C.D.V.L. DE L'HERAULT : « Quelle est la protection juridique des responsables d'association depuis la suppression de l'E.P.J. ? »

D. RIGHI : « En tant qu'association, c'est le même niveau qu'en tant que personne physique. C'est de la responsabilité du club de prendre une assurance propre. »

Monsieur ROVELLI, expert – comptable de la FFVL donne lecture des deux rapports de M. ARLOTTO, commissaire aux comptes : L'un général, lequel certifie que les comptes annuels sont sincères et réguliers et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. L'autre spécifique concernant les conventions réglementées qui annonce que la FFVL n'a pas de conventions réglementées.

Vote N°4 : Rapport Financier du trésorier + Rapport du Commissaire aux Comptes

Résultat du Vote N°4 : Rapport Financier du Trésorier et du Commissaire aux Comptes

Nombre de voix totales : -----	695	
Nombre de voix exprimées : -----	672	
Nombre de OUI : -----	617	soit 91,81%
Nombre de NON : -----	10	soit 1,49%
Abstentions nuls + blancs : -----	68	soit 6,70%

3 PRESENTATION DES CANDIDATS AU COMITE DIRECTEUR (Alain BADINO)

Alain BADINO annonce les noms des personnes démissionnaires :

Olivier FAURE, Elodie PELABON, Jacky BOUVARD, Claude EBRARD, Nicolas FERRIER

Gérard BLANDIN donne les raisons de leur démission :

- Olivier FAURE et Elodie PELABON déménagement,
- Nicolas FERRIER a trop de travail et n'a plus le temps d'assumer le poste,
- Jacky BOUVARD veut postuler pour devenir cadre technique,
- Claude EBRARD a des problèmes de santé.

Les candidats au comité directeur se présentent :

Conrad ACHINO : « Brevet d'Etat, vice-président de la ligue Rhône Alpes, en charge du dossier de Montmin, mandaté par Gérard BLANDIN pour prendre en charge les actions sur l'espace aérien. Etre au sein du comité directeur renforcera mes démarches auprès des administrations. »

Mikaël AZE : « Président d'un club de cerf volant, j'ai répondu à la demande de Gérard BLANDIN Président F.F.V.L. Mon objectif est de poursuivre un chantier démarré : développer l'activité cerf volant acrobatique de l'école primaire jusqu'à la formation d'adulte. »

Sonia OULDALI, présidente de la ligue Paris Ile de France, représente Claude BELLESSERT :

« 44 ans, vole depuis 1995, titulaire du Monitorat Fédéral, membre du Comité directeur de la ligue depuis 3 ans, effectue beaucoup de travail au niveau de la formation au sein de la ligue »

Antoine CARRETERRO : « Gère une école de kitesurf depuis 1995, impliqué dans la formation au monitorat fédéral de cerf volant de traction depuis 1998. Souhaite pérenniser le travail déjà effectué et surtout le chantier du brevet professionnel. »

Dominique MOINDROT : « Enseignant et investi dans le cadre de l'UNSS des jeunes au sein de la ligue RA »

Gérard BLANDIN : « Vous avez pu remarquer que beaucoup d'entre eux dépendent de la ligue Rhône Alpes. Souhaitons que d'autres ligues soient représentées l'année prochaine si des postes se libèrent au comité directeur ».

Vote N°5 : Elections pour compléter le Comité Directeur

Résultat du Vote N°5 : Elections pour compléter le Comité Directeur

Nombre de voix totales : -----	696	
Nombre de voix exprimées : -----	676	
Bulletins nuls : -----	31	
Dominique MOINDROT -----	661	soit 97,78%
Mikaël AZE -----	659	soit 97,48%
Antoine CARRETERRO -----	658	soit 97,33%
Conrad ACHINO -----	653	soit 96,59%
Claude BELLESSERT -----	644	soit 95,26%



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

4 PRESENTATION SUR L'ESPACE AERIEN (Conrad ACHINO)

L'Espace Aérien « libre », est de plus en plus réduit, voir menacé : PARCS, RESERVES (hauteurs de survol), DGAC (agrandissement espaces contrôlés), EUROPE (disparition à terme des espaces non contrôlés).

Devant cette situation la défense de notre « Espace de Liberté », est devenue une des priorités de notre fédération.

Mise en œuvre d'une politique fédérale :

- visant à défendre notre Espace Aérien,
- prenant en compte les nécessités de la DGAC pour une meilleure sécurité des trafics commerciaux,
- en impliquant tous les échelons fédéraux : Cadres, Liges, CDVL, Clubs, Pilotes, ainsi que les professionnels.

Objectifs :

Vis à vis de la DGAC:

- mieux faire connaître nos activités, en mettant en évidence leurs importances et leurs impacts économiques,
- faire prendre en compte nos nécessités en matière d'espace aérien,
- parvenir à la mise en place d'une réelle concertation.

Actions auprès :

- des divers échelons de la DGAC (DNA, DAC, Districts),
- des Directions Jeunesse et Sports,
- des CDOS ou CROS,
- des Comités de Riverains des Aéroports.

Avec les autres fédérations sportives aériennes pour une plus grande efficacité par :

- une meilleure concertation,
- des actions communes pour la défense de l'espace aérien, tout en conservant nos propres particularités.

Par la mise en place de représentants FFVL auprès :

- des CRICAG (où les décisions sont entérinées),
- des DAC (où les décisions sont prises),
- des Districts Aéronautiques (pour obtenir des dérogations).

Avec des Moyens :

- constituer au sein de chaque Ligue une commission « Espace Aérien »,
- entreprendre des actions d'information et de formation à l'intention des cadres et des représentants FFVL auprès des instances aéronautiques,
- créer sur le site Internet fédéral un « Espace Free V.L. »,
- prévoir une rubrique « espace aérien » dans Vol Passion,
- faire porter sur les cartes aéronautiques les sites de Vol Libre ayant une activité significative (pour notre propre sécurité),
- former nos pilotes, surtout les confirmés, à l'utilisation des cartes aéronautiques et des notams.

Des actions de sensibilisation :

- pour la défense de notre espace aérien,
- pour le respect par les pilotes de la réglementation, en particulier en cas de dérogations exceptionnelles,
- pour accroître notre crédibilité vis à vis de la DGAC, et faire ainsi accepter nos nécessités.

Vis à vis :

- des Écoles et des Moniteurs,
- dans le cursus BEES V.L.,
- des CDVL et les CLUBS,
- des PILOTES,
- des DE des compétitions,
- des Élus,
- de la Presse Spécialisée.

L'information aux pilotes : Par la mise en place d'un système de panneaux d'affichage spécifiques « Espace Aérien » avec une réalisation normalisée reprenant toutes les « règles locales » sous le contrôle et la responsabilité des CDVL et des Clubs Locaux.

L'avenir nous appartient: c'est tous ensemble que nous devons agir pour conserver notre « espace de liberté » !

5 PAROLES AUX REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS ET INVITES

La parole est ensuite donnée à Monsieur FOURNIER, dépendant de la Direction Régionale Jeunesse et Sports de Lyon, représentant le Ministère Jeunesse et Sports. Il félicite l'organisation de cette AG et annonce qu'ils sont très heureux à Lyon d'accueillir l'Assemblée Générale d'une Fédération. Il explique le 1^{er} sens de Jeunesse et Sports, quel est le rôle des cadres techniques qui travaillent pour la FFVL et évoque Nanou BERGER qui va reprendre du service et Michel DARRAS, le futur



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

nouveau DTN (un turbo-DTN). Depuis plusieurs années, les moyens pour le sport ont augmenté (doublés en trois ans) avec le FNDS...

Gérard BLANDIN le remercie et remercie Gérard DESHAYE, directeur départemental jeunesse et sports de Lyon de mettre à disposition des locaux pour le futur DTN, Michel DARRAS.

Alain BADINO reprend la parole pour profiter d'une ouverture et procéder au vote à main levée des modifications apportées au règlement disciplinaire qui nécessite d'être entérinées par l'A.G. : les modifications ont été fournies à chaque représentant des présidents de clubs.

6 DEBATS AVEC LES PRESIDENTS DE CLUBS

La parole est donnée à Jean Michel PAYOT qui reprecise les limites et les ouvertures de la décentralisation. Avant, nous avions un fonctionnement déconcentré : contrat d'objectif (moyens donnés sur des objectifs précis). Maintenant, par la déconcentration, nous vous donnons la possibilité d'avoir une plus grande marge de manœuvre.

Jean Claude MESSMER, école de parapente Grand Vol : « A propos de la décentralisation, j'ai le sentiment qu'elle profite qu'aux grandes ligues. Par exemple, les grandes ligues profitent de la mise à disposition des cadres techniques, ce qui nous serait d'un grand secours pour nous les petites ligues. Les petites ligues sont moins bien armées pour défendre nos activités. Comment pouvez aider les plus petites ligues ? »

Jean Michel PAYOT : « 3 niveaux de réponse :

- Il faut d'abord savoir qu'au niveau de l'APL, chaque président de ligue a une voix, ce qui permet aux petites ligues de s'exprimer autant que les grandes.
- Pour les cadres techniques, il faudra demander au nouveau DTN de redéployer la DTN en France. Les cadres doivent avoir une multi-compétence dans toutes les disciplines sur tout le territoire Français.
- Si la FFVL garde une marge de manœuvre nationale c'est pour aider là où il y en a besoin »

Jean Louis DEBIEE, président ligue Rhône Alpes : « En Rhône Alpes, berceau du vol libre, il y a plus de pratiquants, c'est pourquoi, nous sommes une grosse ligue, mais plus nous sommes importants, plus il est difficile de manœuvrer. Le mécanisme de décentralisation est plus important. A travers la décentralisation on nous propose : quand vous pouvez faire, vous faites, quand vous ne pouvez pas faire la FFVL est là pour vous aider. Il y a quelque temps, nous avons eu des difficultés car nous avons manqué de bénévoles pour la charge de travail. C'était dur. Il n'y a pas d'opposition avec les petites ligues.»

Jean Michel PAYOT donne l'exemple des petites communes, proche de grandes villes : Draguignan (grande), et Bargème (petite.) Les deux rencontrent les mêmes problèmes, c'est l'état qui va aider Bargème. Notre souci est d'aider les moins bien lotis.

Gérard VIEUX précise que les aides aux ligues sont organisées de telle manière qu'un minimum est assuré aux petites ligues, et qu'une part du budget est réservé à des contrats d'objectifs, cette part n'est attribuée que sur dossier et ne prend pas en compte la taille de la ligue. Le reste du budget est lui distribué proportionnellement à la taille.

Yves GILLES, président ligue Languedoc Roussillon : « Par le biais de l'APL, on est à l'écoute des petites ligues. Il existe la possibilité de regrouper les petites ligues par exemple : Alsace et Lorraine (Eclats de Rire !!!), Dernièrement les ligues Provence et Sud est ont fusionné en Ligue PACA, cela permet de faire fonctionner avec moins de bénévoles et d'avoir une représentativité plus grande. D'autre part, on fonde beaucoup d'espoir avec la décentralisation et l'utilisation des cadres techniques. Beaucoup de ligue se demandent où va l'énergie des cadres.»

Bernard GOBERT, président du CDVL du jura : « Je voudrais évoquer un problème comptable que l'on rencontre lors des demandes de subventions auprès des administrations. Chaque administration a un format particulier pour les dossiers, ce qui nécessite pour nous de recomposer une nouvelle comptabilité à chaque fois. Le Bureau Directeur pourrait nous aider.

Par ailleurs, on nous demande de plus en plus de statistique et dans les statistiques que la Fédération nous donne, les calculs ne semblent pas toujours exacts, ne pourrait-on pas avoir accès aux fichiers directement ? »

Alain BADINO : « Je comprends qu'à chaque demande de subvention, le format est à chaque fois différent. L'état est une grosse machine, et nous sommes une petite Fédération par rapport à d'autres. On ne peut que malheureusement s'adapter. En ce qui concerne les chiffres statistiques ils ne sont pas inexacts mais présentent des différences selon ce qui est inclus dans la requête sur la base de données. L'accès aux fichiers fédéraux par les clubs est encore en projet avec Christian QUEST mais cela va se faire, nous espérons dans l'année 2002. En attendant, vous pouvez faire les demandes auprès du secrétariat. »

Patric explique les calculs qui ont été fait pour réaliser le dossier statistique afin d'éclaircir certaines questions.

Bernard GOBERT, président du CDVL du jura : « Je ne peux me fier au classement CDVL par origine pour les demandes de subvention. Je souhaite connaître le nombre de licenciés dans les clubs de mon département. »

Patric : « En début d'année, je transmets aux présidents de ligue un fichier Excel leur permettant de comptabiliser les licenciés dans les associations de la ligue. Il faut vous mettre en rapport avec votre président de ligue »

Jean Claude MESSMER, école de parapente Grand Vol : « Comment comptabiliser vous les licenciés élèves, ... »

Alain BADINO « Rappel pour les votes de l'A.G. : Toutes licences comptent pour une voix sauf licence élèves et licence découvertes, car cela est statutaire et que les licences élèves sont délivrées au travers des écoles qui ne sont pas des associations pour la grande majorité, et n'ont pas encore d'activité associative ».

Jean Louis DEBIEE : « Il faudrait rajouter en dessous du tableau comment sont calculées les chiffres »

Président club fil air : « Je me suis aperçu en vérifiant sur Internet que j'ai plus de licenciés que de licences distribuées alors que je surveille très bien le fonctionnement de mon club. »



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

Alain BADINO « En effet, c'est au président de club de vérifier cela, mais il faut faire attention aux formulaires qui se baladent sans contrôle, qui sont pris sur un coin de table... Là un individu peut inscrire le N° du club et envoyer sa licence à la FFVL sans régler la cotisation au club.. Présidents de clubs, soyez responsables de vos licences, et informez nous lorsque de telles situations se produisent. »

Yves ARCHER, président du club parapente vol libre du forez : « Sommes-nous la plus grosse fédération aéronautique comme annoncé l'année dernière, peut-on le rajouter dans les demandes de subvention ? »

Gérard BLANDIN : « Les autres Fédérations ont comptabilisé jusqu'à présent dans le total des licenciés, les passagers biplace alors que nous non. Exemple, la fédération de parachutisme a comptabilisé 32000 licenciés alors que 16000 sont des licences parachutistes et 16000 des tandems. Quand on a commencé à compter les licences biplaces, on s'est aperçu qu'on en avait plus de 8000 alors qu'on en espérait que 5000. Mais vis à vis du Ministère Jeunesse et Sports, ce sont des licences découvertes. Nous sommes toujours la 2^{ème} fédération aéronautique après la FNA. On rajoutera les licences biplaces aux chiffres totaux. »

Alain BADINO : « Les clubs ont besoin d'être formés. Il existe au sein des régions et dans les CDOS des formations : comment peut-on gérer une association. Il faut que les ligues mettent en place des formations aussi. Les dirigeants de la FFVL sont prêts à se déplacer pour participer à des séances de formations, pour peu qu'elles soient organisées selon le besoin des régions et avec une assistance qui rentabilise le déplacement »

Marion VARNER : « Daniel RIGHI et moi avons organisé en 98/99 des stages de formations pour les présidents de clubs, nous avons eu que 7 stagiaires. Décevant. Une formation de ce genre ne peut être mise en place au niveau national, elle doit être mise en place régionalement avec une participation des dirigeants de la FFVL »

Sonia OULDALI : « Faut il pousser les clubs à créer des CDVL ? Si vous avez une expérience à ce sujet ? »

Jean Michel PAYOT : « Le niveau de l'Etat (MJS) correspond à la FFVL, les Ligues, au D.R.J.S., les CDVL, au D.D.J.S. et Club, aux mairies locales. Si on se prive de correspondant direct à chaque niveau, on se prive de l'intégration et de subventions ou aides diverses. Il faut être présent partout., Donc aussi dans les CDVL, et les créer si nécessaire (deux clubs dans un département sont nécessaires au minimum). »

Un président de club : « Au niveau de Vol Passion, il serait bien que les photos apparaissent avec une légende (lieu, signature du photographe...) »

Jean Michel PAYOT : « En terme de communication, 4 pôles de communication existent :

- Ecrit et image fixe (photo) : contrats avec des professionnels - photos libres de droit pour les ligues, CDVLs, clubs. Dotation d'un appareil numérique pour avoir des photos libres de droit. Les photos sont liées à la discipline et non pas au lieu.
- médias
- recherche de sponsoring
- internet »

Bernard GOBERT, président du CDVL du jura : « Je souhaiterai que les présidents de club aient la possibilité de tomber sur les êtres vivants au secrétariat plutôt que sur des répondeurs. »

Alain BADINO : « Les postes directes des personnes du secrétariat ont été publiés à maintes reprises dans vol passion, ainsi que sur la carte plastifiée de la licence. Donc les « êtres vivants » sont joignables, mais évidemment pas 24 Heures sur 24 bien que beaucoup fassent leur travail en débordant des horaires. »

Jean Claude MESSMER, école de parapente Grand Vol : « Le secrétariat est très efficace et répond très vite aux mails ou aux messages téléphoniques. Il faut que les présidents de clubs fassent appel à l'échelon au-dessus : les CDVL. Dans mon école, j'ai monté un dossier tout seul, et obtenu 250 000 francs de subvention. »

Jean-Claude JACQUELIN, du CAF d'Annecy : « Pourquoi 179 clubs ont disparu entre 2000 et 2001 ? »

Alain BADINO : « Les clubs qui disparaissent des listings sont des clubs inactifs car ils n'ont pas fait plus de 6 licences comme le précisent les statuts et règlements intérieurs ainsi que l'engagement que les présidents de clubs ont signé lors de leur affiliation. La vie associative est difficile. Les clubs meurent puis renaissent au gré des bénévoles qui s'en occupent. Il vaudrait mieux regrouper plusieurs petits clubs pour être plus forts devant les administrations. Mais on est libre aussi d'animer un petit club. »

Jean-Paul DOUAL, président du club Vichy Parapente : « Quand on est contacté par des gens intéressés pour faire du parapente, on les envoie en école mais après ils ne reviennent pas chez nous. Il faut que les écoles nous renvoient la balle. »

Alain BADINO : « Je pense qu'il s'agit là d'un problème de communication. Il faut aller voir les écoles, et discuter avec elles. La fédération et les professionnels ont le même objectif et doivent s'entendre. Je vous renvoie au paragraphe du rapport moral qui a été voté sur le sujet. Il faut donc faire un effort de communication et de compromis. »

Agnès KELLER, présidente de la commission des écoles : « Oui, je pense que c'est une question de communication et d'entente avec les écoles. »

Jean Louis DEBIEE : « Où en sont les relations avec le CAF ? »

Gérard BLANDIN : « On ne doit pas faire d'ingérence. J'ai rencontré le président du CAF et nos relations sont bonnes »

Jean Pierre DUMAS, président du club Sud Ardèche Vol Libre : « Nous avons un accord avec une école : les licences sont délivrées par le club et la cotisation est gratuite en échange. Au niveau de la ligue Rhône Alpes, les licences élèves comptent dans les voix alors que pas à la Fédération, pourquoi ? »

Alain BADINO : « La ligue Rhône Alpes est en défaut sur ce point par rapport aux règles, et devrait se mettre en conformité avec les statuts FFVL. »



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

Un président de club : « Un club peut-il délivrer des licences élèves ? »

Alain BADINO : « Oui s'il s'assure que l'élève se forme et pratique en école labélisée. »

Robert DESCHAMPS : « Une relation s'établit entre l'élève et l'école, c'est normal. Il faut que les clubs fassent plus découvrir l'activité en suivant les formations d'initiateur de club (delta). »

Gérard BLANDIN : « Pour revenir aux 175 clubs qui ont disparu : certains clubs sont en sommeil. On ne peut pas désaffilier un club, c'est à eux de faire le nécessaire. Ils pourront peut être un jour se réveiller. »

La parole est donnée à Gérard VIEUX

7 BUDGET PREVISIONNEL 2002 (Gérard VIEUX)

Nous avons décidé de proposer un budget réaliste pour 2002 :

Licence : augmentation du fait de l'augmentation de la licence.

Partenariat : idem 2001,

Subvention MJS : idem 14% d'augmentation en 2001

Produit fédéraux : idem 2001

En administratif, le total est en diminution.

Par contre le total dirigeants bénévoles et cadres augmente avec le nombre de cadres et l'augmentation d'activités.

La DTN augmente car le mode de présentation est différent : tous les frais des cadres sont dans la DTN alors qu'auparavant ils étaient dans les commissions concernées.

Jean Claude MESSMER : « Pourquoi la Fédération prévoit si peu sur le sponsoring, cela signifie t il qu'il n'y a pas de démarche effectuée, les sponsors ne répondent pas ? »

Gérard VIEUX : « L'année dernière il a fallu parer au fait qu'il y eu moins de rentrées en sponsoring que prévues. Des efforts seront bien évidemment fait pour obtenir du sponsoring mais nous restons prudents. »

Jean Michel PAYOT : « L'année dernière, nous avons un budget optimiste. Si quelqu'un a un sponsor, il n'y a pas de pot commun, il se le garde pour lui... Les activités delta et parapente ne sont pas très médiatisable en terme de retombé économique pour l'instant. Il faut avoir quelqu'un qui obtienne des contacts, qui soit intégré dans le milieu. Cette année on obtient des aides en nature, en structure d'organisation... »

CDVL LOIRE : « La part pour la formation des cadres est trop petite. »

Jean Louis DEBIEE : « Pourquoi la part delta est-elle si grande ? »

Gérard VIEUX : « Oui c'est normal car le salaire de l'entraîneur delta est compris dans cette part. »

Gérard BLANDIN : « La délocalisation des cadres a été évoqué. Nous avons que 7 cadres d'état et 7 cadres fédéraux. On a tous fait un effort financier. Il ne faut pas trop se reposer sur eux bien qu'ils soient là pour nous aider et conseiller. »

Jean Michel PAYOT : « Les cadres d'état ont bien droit au congé formation, mais quand un cadre va en congé formation, tout le monde le regrette. Donc, oui à la formation, mais cela a un prix. Il faut trouver un équilibre en présence et formation. »

Didier BOUQUILLARD, président du club Teste Pyla vol libre : « La part reversée aux ligues est moins importante que l'année dernière ? Dans les clubs, quelquefois aussi on a besoin de cadres, animateurs, moniteurs fédéraux... »

Gérard VIEUX : « Il n'y a pas de diminution de part aux ligues, c'est simplement une présentation différente. Les cadres opérants dans les ligues ont été comptabilisés dans la DTN et si ont fait l'addition il y a une augmentation de la part aide aux ligues »

Jean Michel PAYOT : « Tu n'as plus besoin de te soucier de savoir d'où vient le cadre, ce n'est pas toi qui va payer ses frais de déplacements. C'est le problème du DTN qui va gérer. »

Didier BOUQUILLARD : « Tous les ans, on demande aux présidents de ligue d'anticiper leur besoin en cadre technique sur l'année et de faire cette demande auprès du DTN. »

Jean Pierre LAURENT, président du Creusot Vol Libre : « Pour la commission delta, 30 KF ont été dépensé en 2000 et que 7 KF en 2001. Pourquoi ? »

Jean Michel PAYOT : « La Commission delta est plus structurée, il y a plus de travail en communication électronique que les années précédentes »

Représentante des Indiens montlamber : « 5% du budget global est attribué aux sites. Quelle est la demande des ligues ? »

Gérard VIEUX : « On est passé de 1 million cent mille francs à 700 000 francs. On a diminué toutes les lignes budgétaires. »

Jean Michel PAYOT : « Notre but est de dégager des nouvelles ressources en terme de licence et auprès du Ministère Jeunesse et Sports. Ce qui veut dire un meilleur dialogue avec le MJS, et trouver de nouvelles actions pour les licenciés. Nous devenons une fédération de plus en plus grande, donc de plus en plus exigeante. »

Eric GRANDJEAN du club St Hilaire : « Où peut t-on retrouver l'augmentation de la cotisation de l'an dernier ? »

Gérard VIEUX : « Dans l'augmentation des produits cotisations, dans les dépenses on ne peut pas le savoir avec précision. On peut dire que ça nous a aidé à embaucher des cadres par exemple. Cette augmentation n'est pas affectable à une chose plutôt qu'à une autre car nous ne l'avions pas prévu. »



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

Vote N°6 : Budget Prévisionnel 2002

Résultat du Vote N°6 :

Nombre de voix totales :	700	
Nombre de voix exprimées :	657	
Nombre de OUI :	560	soit 85,23%
Nombre de NON :	76	soit 11,57 %
Abstentions nuls et blancs :	64	soit 3,20%

8 COTISATION 2003 (Gérard VIEUX)

« L'an dernier, vous aviez voté une augmentation de 20 francs sans que l'on se soit engagé sur l'affectation.

Cette année, nous vous proposons soit une augmentation de 10 francs (1,5 euro), soit de 20 francs (3 euros).

Si c'est 1,5 euro qui ressort de vos votes, alors on considère que c'est l'augmentation de la vie normale.

Si c'est 3 euros, alors on s'engage à ce que les 1,5 euro supplémentaires soit affectés aux sites. »

Yves GILLES : « Est ce qu'en 2003, l'assurance va augmenter ? »

Gérard BLANDIN : « Nous avons signé un contrat pour 3 ans donc il n'y aura pas d'augmentation en 2003. »

Président du Club les COCCINAILES : « Pour nous, augmenter le nombre de licenciés, c'est plus important qu'augmenter la cotisation, car chez nous, les gens ne veulent pas se licencier car ils trouvent que c'est trop cher. Si on augmente cette cotisation, on aura du mal à fédérer les gens. »

Gérard BLANDIN « Fédérer, c'est un geste fort. Convaincre de se fédérer c'est un devoir du président de club, sinon, avec la DGAC auprès de qui on se bat depuis 27 ans pour qu'on vole libre, il faudrait avoir un brevet de pilote imposé pour voler donc obligatoirement passer par la fédération. L'adhésion est libre, elle doit être librement consentie, elle doit être expliquée et si la personne est adulte et responsable elle en comprend l'intérêt. »

Agnès KELLER « Les gens parlent de se battre bénévolement, il faut savoir communiquer à partir du moment où on est persuadé de ce que l'on vend. Je n'ai jamais eu de difficulté à vendre une licence FFVL autour de moi. »

Représentantes des Indiens montlamber :

« Donc si la cotisation augmente, alors le budget va doubler. Ce serait bien d'avoir un listing pré-imprimé des membres du club en début de saison pour les inciter à reprendre leur licence. »

Vote N°7 : Cotisation 2003

Résultat du Vote N°7 :

Nombre de voix totales :	700	
Nombre de voix exprimées :	612	
Nombre de OUI pour 3 euros:	341	soit 48,71 % Proposition adoptée
Nombre de OUI. Pour 1,5 euros :	140	soit 20,00 %
Nombre de OUI. Pour 0 euros :	131	soit 18,71 %
Abstentions nuls + blancs :	88	soit 12,57 %

9 QUESTIONS DIVERSES ECRITES

« *Que peut-on dire aujourd'hui des CDESI ?* » Réponse de Thomas SENAC :

« La CDESI est la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de Sports de Pleine Nature. Elle est prévue par la modification de la Loi sur le sport en date du 6 juillet 2000.

Elles ont été instituées pour donner au mouvement sportif et notamment aux sports de pleine nature la possibilité d'être partie prenante face aux autres partenaires intéressés par les espaces naturels (parcs, écologistes, élus, agriculteurs, aménageurs,). Et ce à un niveau local, le Département. De même le mouvement sportif doit pouvoir siéger dans différents organismes de protection tels que les Parcs, les comités de bassin ou de montagne, Les missions des CDESI sont notamment de veiller à ce que les pratiques de sports de pleine nature ne soient pas pénalisées. Elles doivent donner un avis sur les projets d'aménagements pouvant avoir un impact sur ces pratiques, elles doivent aussi élaborer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires de pleine nature. Il s'agit d'une véritable reconnaissance à laquelle nous devons participer. Aujourd'hui, un groupe de travail a été créé au sein du CNOSEF, pour suivre ces travaux qui sont consolidés au niveau national (CNESI) où sont aussi parties prenante, le MATE et la MJS. L'application de la Loi sur le Sport tarde à se mettre en place (les décrets ne sortent pas), mais pour les CDESI, des opérations pilotes sont en gestation dans 6 Départements : Isère, Ht-Rhin, Ardèche, Mayenne, Dordogne, Côte d'Armor. Il y a aussi d'autres départements qui s'intéressent au sujet. Il est prévu que le mouvement sportif s'implique activement dans ces opérations, dans l'esprit de la Loi. Le relais local est le CDOS, et la représentation devrait se faire pour 9 membres (sur 36) par 'collège' (aérien, terrestre, maritime / eau). Au niveau du Vol Libre, nous devons être impliqués activement, par les CDVL et en se rapprochant des CDOS et des autres partenaires locaux



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

(CG et DDJS). Il faut montrer que l'on existe. Et parmi les sports aériens nous devons être "leader" sur ce sujet. Pour renforcer ces actions et crédibiliser nos actions, le CNOSF devrait concrétiser une charte "Environnement" et signer un partenariat avec le MATE. »

Gérard BLANDIN : « Je souhaite remercier Thomas SENAC qui a su s'imposer au sein du CNOSF et du CNESI alors que nous n'étions pas invités. Les sports aériens n'y étaient pas représentés »

Michel PUJOL, C.D.V.L. de l'Hérault : « Les CDESI ont-ils une date objective de constitution, car dans mon département, il n'y en a pas. »

Thomas SENAC « Actuellement, c'est un dispositif expérimental qui est mis en place mais pas sur tous les départements car les décrets d'application de la loi sont actuellement bloqués. »

Questions diverses de Nathalie Carrel présidente du Club les Polyvolants (Auvergne) :

Question 1 : La cohabitation entre les clubs et les professionnels n'est pas toujours facile.

Réponse d'Alain Badino : « C'est vrai que ce n'est pas toujours facile, mais pourtant, en améliorant la communication, on peut y arriver. Ce qu'il faut bien comprendre sur la relation FFVL/Professionnels en général est illustré dans un extrait du rapport moral de l'A.G. 2002 qui brosse la politique préconisée par la FFVL dans ce domaine :

« La coopération entre le monde associatif et les professionnels du vol libre va dans le bon sens, nous devons poursuivre cette politique. Nos objectifs sont les mêmes, à savoir créer les conditions pour qu'un développement harmonieux et efficace puisse se faire et assurer l'avenir. Il nous faut autant que possible établir et maintenir un partenariat de type gagnant / gagnant aussi bien, d'une part pour les structures fédérales à tous les niveaux et les licenciés, que d'autre part pour les professionnels de l'enseignement ainsi que les constructeurs et les commerçants. » C'est donc un compromis qu'il faut établir au niveau local, cela ne peut se faire qu'avec de la communication, une attitude ouverte des deux côtés et de la patience. »

Question 2 : La Fédération ne pourrait-elle pas éditer un fascicule clair et net re-précisant les possibilités et les limites que procurent le statut associatif et fédéral.

Réponse d'Alain BADINO : « Vaste programme : Le statut associatif de la loi de 1901 et à travers cela les associations affiliées à la FFVL selon des statuts types, offrent d'immenses possibilités pour le développement de notre sport vol libre.

Toutes ces possibilités sont disponibles dans maints documents sur les règles de fonctionnement des associations loi de 1901, qui sont plus complets qu'un simple fascicule et disponibles dans toutes les bonnes librairies.

En faisant un raccourci, la partie qui limite une action de club par rapport à un statut de professionnels est la loi de 1984 modifiée 2000 dont voici un extrait : « Extrait de l'article 43 de la loi n° 200-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives : Nul ne peut enseigner, animer, entraîner ou encadrer contre rémunération une activité physique ou sportive, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière, saisonnière ou occasionnelle s'il n'est titulaire d'un diplôme comportant une qualification définie par l'Etat et attestant de ses compétences en matière de protection des pratiquants et des tiers... » Un club et ses membres doivent pratiquer ces activités, mais bénévolement, c'est-à-dire gratuitement, sans qu'un de ses membres puisse percevoir une quelconque rémunération pour ces activités, sauf s'il entre dans le cadre de la loi ci-dessus et a donc un statut de professionnel. C'est le devoir du club que de le faire pour participer activement au développement du vol libre et à faire vivre sa structure. Mais il est clair qu'il ne doit pas faire concurrence aux vrais professionnels en pratiquant un bénévolat « marron », et que dans son action bénévole, il est souhaitable qu'il s'harmonise avec les professionnels dont ses membres ont ou auront de toute façon besoin pour le matériel, les révisions et en ce qui concerne les écoles, l'alimentation de son club en nouveaux adhérents élèves, qui auront appris dans une structure école professionnelle. La loi prévoit par exemple, pour ne pas concurrencer les professionnels, que 6 journées portes ouvertes au maximum par an, soient organisées par un club. Sinon il peut y avoir une forme de commerce, et le club peut tomber sous le coup de la loi de finance sur les associations 1901 qui va rechercher le montage financier de ce club, comment les recettes rentrent, et s'il y a lieu à faire payer la TVA, avec possibilités de redressement financier et fiscal. Les personnes désirant découvrir le vol libre peuvent donc faire un biplace de découverte avec un biplaceur bénévole du club et prendre leur licence au club, et y payer une cotisation ; par ce fait elles participent à l'activité du club. Il ne faut pas tomber dans le professionnalisme déguisé et organiser des biplaces club ou le pilote est « indemnisé », c'est hors la loi. La responsabilité du président est engagée. Toute association 1901 peut recevoir la visite d'un inspecteur MJS ou du ministère des Finances pour contrôle. »

Question 3 : Cette question fait référence entre autre à la concurrence déloyale qu'exercent certains clubs par le biais de leur bi-placeur associatif vis à vis de bi-placeur professionnel (tarif 50 % moins cher).

Réponse d'Alain Badino : « Si sur cette question précise on parle de tarifs et de concurrence déloyale, c'est que le club contourne l'esprit de la loi ou la loi elle-même..... Un club et un biplaceur bénévole ne doivent pas parler de tarif, mais de participation à l'entretien du matériel, et aux frais de navette, ou de cotisation, par exemple, bien sûr perçus à l'ordre de l'association et avec l'aval du président de celle-ci et notifier dans la comptabilité du club, celle-ci étant obligatoire. Je vous renvoie à la réponse de la question précédente qui traite le sujet. »

Un président de club : « Les passagers biplaces devraient recevoir une carte en fonction des déclarations envoyées. »

Gérard BLANDIN « Ce service est offert par notre courtier d'assurance. L'année dernière ils ont eu un problème d'informatique, d'où le retard. Mais pour 2002, c'est en cours. »



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2002 à Lyon

Agnès KELLER « Pour cette licence biplace, ce système j'y ai cru et j'ai attendu. Puis entre temps, les passagers ont bien reçu les cartes. »

Jean Pierre MARIE « Dans le biplace associatif, sommes nous assujettis à ces 6 journées découvertes ? »

Daniel RIGHI : « Dans le contrat d'assurance, vous êtes couverts toute l'année sur les biplaces associatifs, sous réserve du contrôle du président du club. Si vous prenez la place des professionnels, le président du club est tenu responsable de surveiller. »

10 REMISE DES PRIX ET TOMBOLA

Les débats étant clos, le Président invite les membres présents à un cocktail et déclare la fin de l'assemblée générale 2002. Il souhaite vous retrouver nombreux l'année prochaine.